

Le **vingt-sept novembre deux mille vingt-trois, vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Madame le Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 novembre 2023

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Jean-Pierre SIMON, M Nicolas JACHET, M Denis GRENET, M Vincent NAVARRE, M Guillaume EDOUARD, M Cédric ROBERT, Mme Céline LECOMPTE, Mme Carole JULIEN

Absent excusé : Mme Agnès BEAUDRU ayant donné pouvoir à M Guillaume EDOUARD
M Mathieu GOJJON ayant donné pouvoir à M Denis GRENET

Secrétaire de séance : M Céline LECOMPTE

Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023.
2. Démission d'un adjoint au maire : Courrier du 17/10/2023 de la Préfecture Seine-Maritime et délibération
3. Modification des membres de la commission d'appels d'offres
4. Subventions aux associations
5. DDTM – Résultat Etudes cavités
6. Ramassage des feuilles sur le territoire communal
7. Convention déneigement
8. Elagage ou abattage des arbres – stade
9. Bulletin municipal 2023
10. Informations diverses
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Démission d'un Adjoint au Maire

Délibération 2023-36

Madame le Maire expose la lettre reçue de Monsieur le Préfet qui accepte au 17 octobre 2023 la démission de Monsieur Philippe Tétrel, adjoint au Maire.

Madame Le Maire propose de décider par délibération de limiter le nombre d'adjoints à 3 en l'application de l'article L.2122-1 du CGCT.

Elle réfléchit pour le début d'année à revoir ou réviser l'organisation et la répartition des tâches et délégations.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Accepte** de limiter le nombre d'adjoints à 3 en l'application de l'article L.2122-1 du CGCT comme proposé par Madame le Maire.

3. Modification des membres de la commission d'appels d'offres

Délibération 2023-37

Suite à la démission du conseil municipal de M Philippe Tétrel, la Commission d'Appels d'Offres doit être refondée.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **vote** la composition de la CAO comme suit:
 - Madame Monique BERTRAND, Maire : Présidente

- Monsieur Michel CERVANTES : Titulaire
- Monsieur Denis GRENET : Titulaire
- Monsieur Nicolas JACHET : Titulaire

- Madame Agnès BEAUDRU : Suppléante
- Madame Sophie LEGROS : Suppléante
- Monsieur Jean-Pierre SIMON : Suppléant

4. **Subventions aux associations**

Délibération 2023-38

Madame le Maire passe la parole à Mme Legros qui présente les propositions de subvention aux associations pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

➤ **Accepte** le versement des subventions aux associations ci-dessous :

Noms	Année 2023
Amicale des Anciens Combattants Les Trois-Pierres	200 €
Amicale des musiciens Gruchet le Valasse	600 €
Ass. La Fraternelle Saint-Romain-de-Colbosc	100 €
Ass. Les Amis des Résidents Saint-Romain-de-Colbosc	100 €
Ass. La Hêtraie	100 €
Ass. Les Pierres qui Roulent	600 € (dont 500 € votés délibération 2023-31)
Ass. Les 3 D	600 €
Ass. Loisir et Passion	600 €
GACSR	100 €
SPA Le Havre	75 €
Secours Catholique Saint-Romain-de-Colbosc	75 €
TOTAL	3150 €

5. **DDTM – Résultat Etudes Cavités**

Délibération 2023-39

Mme le Maire informe que le rapport d'Explor-e missionné par M et Mme Jean-Pierre Bouteiller dans la gestion de l'indice de cavité souterraine n° 66 situé en partie sur la parcelle ZH68 a été envoyé à la DDTM pour avis.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer répond :

Le protocole de l'étude Explor-e est globalement conforme à celui défini par nos services. Il aurait néanmoins été pertinent de préciser pourquoi un décapage de l'indice n'a pas été envisagé en

première approche (refus du maître d'ouvrage, du propriétaire de la parcelle voisine, etc.). Ce décapage peut permettre de retrouver le puits d'accès, et ainsi déterminer l'existence d'un éventuel second étage, et envisager la délimitation complète de la carrière plutôt que de partir sur une approche partielle.

Au vu des conclusions du géologue, le sondage SD7 a mis en évidence une marnière de 33m de profondeur. Elle a été délimitée coté parcelle ZH68 à l'aide de sondages complémentaires. Le bureau d'études a bien appliqué le cône d'effondrement en arrière des sondages sains. Par conséquent, vous pouvez modifier le périmètre de risque de l'indice 66 comme indiqué sur le schéma 8.

Après avoir étudié les différents documents d'Explor-e et de la DDTM,

Le Conseil Municipal,

- **Suit** les recommandations de la DDTM ci-dessus.
- **Accepte** de modifier le périmètre de sécurité de l'indice 66, comme illustré sur le schéma 8 du rapport d'Explor-e 76714-11.

6. Ramassage des feuilles sur le territoire communal

Délibération 2023-40

Madame le Maire rappelle que l'an passé les feuilles mortes avaient été ramassées mécaniquement par le passage d'une machine aspiratrice.

Elle propose de reprogrammer cette opération cette année.

Après discussion le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Accepte** de renouveler cette prestation cette année
- **Confie** cette tâche à l'entreprise LE MAITRE avec l'aide du service communal pour un montant de 800 € HT la journée. La durée sera déterminée en fonction de l'organisation de la prestation.

7. Convention déneigement

Délibération 2023-41

▪ Convention avec les agriculteurs

Mme le Maire propose au Conseil municipal de procéder comme l'année dernière, c'est à dire de passer une convention de déneigement avec certains agriculteurs de la commune pour l'année 2021-2022. Cela permettrait, en cas d'épisode neigeux de grande ampleur et de l'indisponibilité des entreprises PAUMELLE et SAILLY, que la Commune soit tout de même déchargée.

Vu la loi du 9 juillet 1999 d'orientation agricole et notamment l'article 10, modifié par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 permettant aux exploitants agricoles d'assurer le déneigement des routes (à condition qu'ils n'apportent leur concours qu'aux collectivités locales et que la lame qui équipe le véhicule soit fournie par la collectivité ; l'agriculteur peut utiliser son propre tracteur ou, le cas échéant, celui mis à disposition par la collectivité) et le salage de la voirie (au moyen de leur propre tracteur et de leur matériel d'épandage ou, le cas échéant, de celui mis à disposition par la collectivité);

Considérant que la commune de Les Trois Pierres possède une lame de déneigement ;

Considérant que M. Antoine TETREL, agriculteur aux Trois Pierres, serait d'accord pour signer une convention de déneigement avec la commune ;

Considérant que M. Guillaume EDOUARD, agriculteur aux Trois Pierres, serait d'accord pour signer une convention de déneigement avec la commune ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Autorise** Mme le Maire à établir une convention de déneigement et de salage de la commune avec M. TETREL et M. EDOUARD, agriculteurs exploitants bénévoles,
- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document y afférent ;
- **Autorise** Mme le Maire à procéder au remboursement du carburant utilisé lors des interventions suivant la tarification en vigueur ;
- **Donne pouvoir** à Mme le Maire pour déclencher les interventions dès qu'elle le juge nécessaire.

8. Élagage ou abattage des arbres - stade

Délibération 2023-42

Lors de la dernière séance du conseil municipal, la demande d'élagage des arbres situés à l'est du stade avait été discutée et le vote avait été refusé (délib. 2023-28)

Les membres du conseil, après étude sur place et discussion des options possibles entre abattages ou élagages.

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 4 contre et 2 abstentions

- **Décide** de faire élaguer les 56 arbres (coté est du stade)
- **Retient** l'Entreprise Le Maître pour ces travaux (devis 5 300 € HT)

9. Bulletin Municipal – Devis et tarifs des encarts publicitaires

Délibération 2023-43

Monsieur Cervantès présente le devis de la société Autrecom pour la mise en page et l'impression du bulletin communal de fin d'année. Il est proposé d'y insérer des encarts publicitaires proposés au tarif de 72 €.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **accepte** le devis de la société AUTRECOM pour 992.50 € HT
- **Autorise** la vente et l'impression d'encarts publicitaires à 72 € /encart

10. Informations diverses

• **Délibération 2023-44**

Madame Brennan informe que le conseil d'école a eu lieu début novembre. L'école programme un voyage avec une nuitée pour 2 classes à la base de Loisirs de Jumièges. Les enseignants demandent si la commune peut verser une participation financière pour aider ce projet. Le coût par enfant revient à une centaine d'euros par enfant.

Après discussions et remarques de Monsieur Grenet, le conseil propose d'aider à hauteur de 40 € / élève participant à cette sortie équivalent à la participation des familles demandée par l'école.

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

- **Inscrira** la dépense de 40 € / enfant participant en subvention exceptionnelle au budget primitif 2024. (la liste des enfants devra être fournie par l'école en mairie en 2024).

- Madame le Maire informe :
 - Le conseil devra prochainement étudier les éléments de la loi APER.
 - Les offres pour la maîtrise d'œuvre du projet de démolition du préau et construction d'une école sont arrivés. Les offres seront ouvertes prochainement pour analyse et attribution du marché.
 - La commission urbanisme a rencontré des techniciens de la CU Le Havre Seine Métropole et le Cabinet Nexity pour discuter et étudier un éventuel aménagement du terrain communal Rue du Village.
- Monsieur Jachiet rapporte les conférences avec la CU Le Havre Seine Métropole auxquelles il a participé :
 - Aménagement
 - Proximité
- Dates à retenir :
 - Vendredi 1 décembre 2023 à 18 h 30 : Remise des diplômes du travail et remerciements
 - Samedi 2 décembre 2023 : Installation des sapins de Noël dans le village
 - Mercredi 13 décembre 2023 : Goûter et remise des colis aux aînés
 - Vendredi 12 janvier 2024 à 18 h 30 : Cérémonie des vœux 2024 aux habitants et personnalités

11. Questions diverses

La prochaine séance aura lieu le 22 janvier 2024 à 20 h 30.

La séance est levée.

BEAUDRU Agnès	Excusée pouvoir à M Guillaume EDOUARD
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	
CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	
GOUJON Mathieu	Excusé pouvoir à M Denis GRENET
GRENET Denis	
JACHIET Nicolas	
JULIEN Carole	
LECOMPTE Céline	
LEGROS Sophie	
NAVARRÉ Vincent	
ROBERT Cédric	
SIMON Jean-Pierre	